

***Un Griffintown encore plus environnemental, c'est possible !***

Mémoire présenté dans le cadre de la 2<sup>e</sup> Consultation publique sur:  
L'AVENIR DE GRIFFINTOWN

de:  
l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

par:  
***L'éco-quartier Sud-Ouest***

6 décembre 2012

C'est avec plaisir que l'éco-quartier Sud-Ouest soumet à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ce mémoire, dans le cadre de sa seconde consultation sur l'avenir de Griffintown.

Notre organisation, l'éco-quartier Sud-Ouest, est un programme de l'arrondissement Sud-Ouest de la Ville de Montréal géré par les YMCA du Québec, plus particulièrement par le Centre YMCA de Pointe-Saint-Charles. Les YMCA du Québec sont un organisme de bienfaisance dont la mission est de "contribuer à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit, ainsi qu'au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités". Pour sa part, l'éco-quartier Sud-Ouest articule ses interventions environnementales à la mission communautaire des YMCA du Québec, et dispose des mandats suivants:

1. Verdissement / nature en ville ;
2. 3RV (implantation et éducation relative à l'environnement);
3. Propreté et embellissement du milieu de vie;
4. Protection et conservation de l'eau;
5. Transports actifs et aménagement urbain;
6. Sécurité alimentaire et agriculture urbaine.

Afin de remplir de tels mandats, nous mettons en œuvre des projets visant à apporter des solutions à diverses problématiques environnementales (dont celle des changements climatiques), tout en améliorant la qualité de vie des citoyens qui habitent dans les quartiers que comprend notre arrondissement (Le Sud-Ouest).

C'est pourquoi, en vue d'une telle mission et de tels mandats, notre organisme met de l'avant une vision de développement durable pour le secteur Griffintown de la Petite-Bourgogne.



Ainsi, dans notre **rapport déposé en février 2012**, nous enjoignons « (...) les promoteurs immobiliers impliqués dans le développement de ce secteur, ainsi que les instances municipales concernées (l'arrondissement Sud-Ouest ET la Ville de Montréal) qui disposent de pouvoirs décisionnels à cet égard, d'adopter une telle vision », et de la mettre en œuvre à la lumière de diverses recommandations.

Voici quelle était la conclusion de notre premier mémoire :

« En terminant, nous invitons cordialement les promoteurs immobiliers ainsi que les instances municipales à imaginer et à OSER développer un Griffintown qui constituera un exemple éloquent – national et international – de développement durable, en étant équitable, convivial, vert, axé sur le local, efficace et dynamique, c'est à dire :

- (1) un Griffintown dont l'espace sera pensé et organisé dans une perspective d'équité et de vie communautaire dynamique ;
- (2) un Griffintown dont la trame urbaine sera tissée de façon viable ;
- (3) un Griffintown qui incorporera l'agriculture urbaine ;
- (4) un Griffintown qui facilitera la valorisation des matières résiduelles ;
- (5) un Griffintown qui sera efficace au plan énergétique ;
- (6) un Griffintown qui conservera l'eau potable ;
- (7) un Griffintown qui intégrera et favorisera les transports actifs et collectifs.

Nous espérons donc que le futur de Griffintown sera le reflet d'un quartier à la fois innovateur et viable du 21<sup>e</sup> siècle, à la hauteur des aspirations de Montréal, de son programme Quartiers 21 et de son adhésion au mouvement des Villes en Transition, en matière d'environnement. »

C'est pourquoi après lecture du Projet de PPU de l'arrondissement Sud-Ouest, notre éco-quartier est heureux de constater qu'un **clair souci de développement durable** et **bon nombre de ses idées ont été intégrées** à un tel projet (lequel est, sans nul doute, fort ambitieux !).

À cet égard, **voici l'évaluation que nous faisons** quant à l'atteinte des objectifs de développement durable que nous avons identifiés et mis en lumière en février 2012 (*recommandations de 1 à 7, citées ci-dessus*) :

**(1) = 3.5/5**

\*Au sujet de l'équité et du dynamisme social, il serait pertinent, entre autres, que l'Arrondissement réalise des démarches réglementaires afin de garantir l'augmentation de la part (%) de logements sociaux / abordables dans le secteur.



(2) = 4.5/5

\*Les visées de l'Arrondissement en termes de verdissement du domaine public sont notables ! De plus, le PPU mentionne que le verdissement d'un site fera dorénavant partie de "nouveaux critères d'évaluation des projets immobiliers". Fort intéressant, mais y aurait-il lieu d'être plus précis? Par exemple, ce critère se traduira-t-il par une nouvelle réglementation quant au déploiement de mesures de verdissement (type, % des surfaces, ou toute autre balise) sur le domaine privé (résidentiel et commercial)?

(3) = 0/5

Malheureusement, **l'agriculture urbaine** est **totale**ment absente du projet de l'Arrondissement, et ce, en dépit de son fulgurant essor au cours des dernières années et de la place croissante qu'elle semble tendre à prendre au sein de la communauté montréalaise – tant auprès des citoyens que de diverses institutions... À propos de l'intégration d'une telle dimension, si importante au plan à la fois environnemental et social, voici ce que notre éco-quartier avait recommandé en février 2012 :

*« (...) de prévoir, lors de la planification des lieux, des aménagements et options de jardinage écologique pour les résidants (en fonction de la qualité des sols, de l'ensoleillement et de l'accès), afin de:*

- *verdir et améliorer le milieu de vie, préserver les ressources (alimentation de proximité) et sensibiliser les gens (surtout les enfants) à la nature en ville;*
- *favoriser la création d'un tissu social harmonieux, apaiser les tensions sociales et développer de saines relations (inter-culturelles et inter-générationnelles) de bon voisinage et d'amitié;*
- *améliorer l'hygiène de vie (activité, plein air, consommation de fruits et légumes...) et la sécurité alimentaire des gens, et favoriser un riche partage de savoirs et de connaissances liées à la santé. »*

Certes, il existe dans le projet de PPU de l'Arrondissement un souci d'aménager des "espaces libres au sol accessibles au public (« jardin de rue », passage ou autre)". Or, de tels espaces revêtent un grand potentiel pour l'agriculture urbaine ! En effet puisqu'ils favoriseront "le verdissement en façade" et / ou "la création de véritables espaces d'animation publique sur le domaine privé", pourquoi ne pourraient-ils pas être envisagés comme des mini-vergers, des jardinets, ou encore, des aménagements comestibles?

Par ailleurs, mentionnons que l'espace très dense et le prix extrêmement élevé des terrains dans le secteur Griffintown y empêche le développement de nouveaux jardins communautaires. Toutefois, une telle lacune pourrait et devrait être compensée, notamment par des jardins communautaires sur les toits, ou encore par des terrains mixtes privés/publics le long du canal où des résidants du quartier de la Petite-Bourgogne (vivant ou non dans les nouvelles habitations à proximité) pourraient jardiner ensemble.



(4) = 2/5

Au sujet de la valorisation des matières résiduelles, le document de projet comporte une timide mention quant à la “gestion des déchets et des matières recyclables” en tant que “nouveau critère d’évaluation des projets immobiliers” de l’Arrondissement. Toutefois, qu’en est-il, à titre d’exemple, d’installations vouées à la valorisation des matières putrescibles (compostage) ? Il n’y a aucune allusion à cet élément si important et qui deviendra bientôt incontournable, entre autres, en raison de l’implantation de la collecte sélective (selon le plan de développement durable de la Ville de Montréal).

(5) = 4/5

\*La vision de l’Arrondissement en termes d’efficacité énergétique est fort intéressante – bravo ! Toutefois, peut-être souhaiterait-il pousser encore plus loin une telle vision, et ce dans une perspective de lutte aux îlots de chaleur (mitigation des effets des changements climatiques) ? Dans un tel cas, pourrait-il envisager la création d’une réglementation particulière afin d’assurer l’intégration sur le domaine privé de structures permettant l’aménagement de murs végétalisés, de toits verts, ou à la rigueur, de toits blancs / réfléchissants ?

(6) = 2/5

À cet égard, il semble exister un souci « indirect » de l’Arrondissement de contribuer à une conservation (ou économie) d’eau potable via l’aménagement de surfaces perméables pour capter les eaux de ruissellement. Toutefois, est-ce suffisant ? Ne serait-il pas possible que l’Arrondissement aille plus loin en ce sens ; par exemple, en garantissant, via une réglementation pertinente, l’intégration de systèmes de récupération des eaux grises dans les bâtiments du domaine privé ?

(7) = 5/5

Voies de circulation piétonnes, aires favorables aux transports actifs et d’usages mixtes, piste cyclable et stationnements à vélos, négociations auprès de la STM afin d’améliorer ses services dans le secteur... : en ce qui concerne l’intégration des transports actifs et collectifs, les propositions de l’Arrondissement sont colossales et courageuses – félicitations !

\*\*\*

En conclusion, l’éco-quartier Sud-Ouest souhaite souligner la vision novatrice de l’arrondissement Sud-Ouest quant à l’avenir de Griffintown. À cet égard, notre équipe demeure à l’entière disposition de l’Arrondissement afin de discuter des pistes présentées en amont, et ce, afin de l’accompagner s’il le souhaite dans l’approfondissement de ses visées de développement durable pour ce secteur crucial de la Petite-Bourgogne.

